

Depuis lundi. Quel est le nouveau protocole sanitaire dans les écoles ?

Port du masque, nombre de tests pour les cas contacts... Certaines mesures sanitaires s'allègent dès ce lundi 21 février 2022, jour de rentrée pour les élèves de la zone B.

C'était l'heure de la rentrée, lundi dernier, pour les élèves de la zone B. Le moment aussi de voir un nouveau protocole sanitaire s'appliquer dans les écoles, conformément aux annonces du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, le 11 février.

« **Depuis quelques jours, les autorités sanitaires constatent une décrue de cette vague Omicron. Nous pouvons donc raisonnablement escompter un retour à des conditions plus sereines d'enseignement dans les prochaines semaines. L'amélioration de cette situation conduit le gouvernement à adapter le protocole sanitaire applicable en population générale et aussi en milieu scolaire** », souligne le ministre de l'Éducation nationale.

Concrètement, les mesures sanitaires sont allégées passant du niveau 3 au niveau 2, uniquement pour le premier degré, c'est-à-dire pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Quant aux collèges et lycées, ils continuent d'appliquer le niveau 2.

Masques, nombre de tests... On fait le point sur ce qui attendait les enfants de la zone B dès lundi 21 février. Pour les autres, il faudra attendre le retour sur les bancs de l'école, soit le 28 février pour la zone A et le 7 mars pour la zone C.

Bas les masques (ou presque)

Le port du masque ne sera plus obligatoire en extérieur, mais le restera à l'intérieur pour les élèves de plus de six ans et les enseignants.

Il ne sera plus nécessaire de le porter pour les activités physiques et sportives en intérieur. En revanche, les sports de contact ne sont pas autorisés sans le port du masque.

La politique des tests

Lors de la rentrée du mois de janvier, la politique de dépistage d'un cas contact (J0, J+2 et J+4) avait provoqué une ruée sur les tests et la colère des parents et des enseignants qui n'avaient pas hésité à descendre dans la rue.

Désormais, les choses seront plus simples. Dès ce 21 février, il ne sera plus nécessaire pour les parents de présenter une déclaration sur l'honneur de la réalisation des tests (pour rappel, ils devaient obligatoirement présenter ce document pour que l'enfant puisse retourner en classe, Ndlr).

Aussi, dès le 28 février, les élèves et les enseignants en contact avec un cas positif n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J+2.

Les règles à la cantine

Les règles de brassage seront, elles aussi, assouplies. Ainsi, les élèves d'un même niveau pourront à nouveau se mélanger, notamment à la cantine, et non plus seulement par classe.



Le nouveau protocole sanitaire s'applique dès ce lundi 21 février pour les élèves de la zone B.